

FR



EUROPEAN EXTERNAL ACTION SERVICE



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE GENERAL FOR DEVELOPMENT
AND COOPERATION - EUROPEAID

**Programmation de l'Instrument Européen de Voisinage (IEV)
Cadre Unique d'Appui pour l'appui de l'UE à l'Algérie
(2014-2017)**

CADRE UNIQUE D'APPUI 2014-2017

Algérie

Introduction

L'Algérie est le pays le plus peuplé de la région du Maghreb avec une occupation géographique déséquilibrée, 65% de la population résidant dans la région Nord, dont 43% sur le littoral méditerranéen. Classée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) en raison des revenus liés à l'exploitation des hydrocarbures, l'Algérie est un pays de presque 37,9 millions d'habitants¹ dont la population a été multipliée par 3,5 depuis son indépendance en 1962. Dernièrement, sa croissance démographique s'est stabilisée aux alentours de 1,6% depuis l'année 1998².

L'accès des populations aux services de base essentiels (eau, électricité, éducation et santé) a été substantiellement amélioré, à la suite des importants programmes d'investissement. Cependant, la qualité de ces services reste un motif d'insatisfaction de la population. Les questions de l'offre et de la demande en matière de logement et de l'accès à l'emploi demeurent aussi des préoccupations et des défis qui constituent des priorités du pays. Le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur le Développement humain (2006) souligne que le chômage a été depuis toujours un "défi persistant et majeur" pour l'Algérie, rappelant qu'en 2001 le taux de chômage total et celui des jeunes atteignaient respectivement 27% et 44%. Nettement meilleurs, les chiffres officiels publiés en 2011 (Office national des statistiques) font état d'un taux de chômage global de 10% et de 21,5% pour les jeunes³.

Le secteur privé reste peu développé, avec 95% d'entreprises unipersonnelles sur les quelques 934.000 entités économiques existantes recensées en 2012. Plus d'un tiers (36%) des petites, moyennes ou grandes entreprises restantes sont publiques et sont présentes dans presque tous les secteurs de l'économie. De façon significative, seulement 932 entreprises (0,1%) emploient plus de 250 personnes, et seulement 957 entreprises (dont plus de la moitié publiques) ont un chiffre d'affaires supérieur à 20 millions d'EUR.

L'Algérie bénéficie depuis le début des années 2000 d'un accroissement constant de son PIB, ce dernier se situant en 2011 à 151 milliards d'EUR en 2011, ou 4 200 EUR par habitant. Cette situation est étroitement liée à la dépendance de l'économie algérienne au secteur des hydrocarbures, qui a bénéficié ces dernières années de performances très favorables au niveau des prix dans un marché mondial en demande croissante. L'Algérie a profité de cet environnement pour abaisser fortement son taux d'endettement et reconstituer son *stock* de réserves de changes (146 milliards d'EUR à la fin 2012). Une telle progression ne peut cependant pas se prolonger si le pays reste quasi-exclusivement dépendant à ce secteur, qui a représenté 98,3% des recettes d'exportation en 2012 et 36% du PIB.

L'Algérie s'est engagée depuis trois ans dans un programme de réformes politiques, sociales et économiques lancé en avril 2011.

¹ Au 1^{er} janvier 2013, données Office national des statistiques (ONS)

² Donnée ONS

³ Donnée ONS du 4^e trimestre 2010

1. Approche de l'UE

1.1. Objectifs stratégiques de l'UE dans sa relation avec l'Algérie

Les objectifs stratégiques de l'UE dans sa relation avec l'Algérie sont clairs et bien définis. A l'image des relations avec beaucoup de ses voisins, l'UE souhaite entretenir avec l'Algérie des relations étroites et stables et aider l'Algérie à consolider l'État de droit et la démocratie, à renforcer l'équité sociale et à améliorer la gouvernance. Des relations étroites basées sur ces principes aideront les deux parties à mieux gérer les sujets politiques, économiques et sociaux d'intérêt commun, facilitant le dialogue institutionnel et la recherche de solutions convenables pour les deux parties.

L'Accord d'Association, en vigueur depuis 2005, a défini un nombre très large de secteurs d'intérêt mutuel et établi les principes généraux régissant les relations bilatérales dans ces domaines.

Le futur Plan d'action UE-Algérie est en cours de discussions depuis janvier 2012. Ce Plan essayera de focaliser l'attention des deux parties sur un nombre de secteurs plus réduit et plus ciblé, mettant en valeur un ensemble de priorités qui, une fois approuvées, constitueront le noyau des relations de coopération UE-Algérie.

La dernière version du texte actuellement en discussion divise ces priorités en cinq domaines : État de droit et démocratie ; Coopération et initiatives continentales et régionales ; Coopération en matière de justice et de sécurité ; Partenariat économique ; et Développement socio-économique inclusif. La stratégie de coopération avec l'Algérie s'articule naturellement autour de ces cinq domaines, en prenant en compte les objectifs stratégiques définis ci-dessus et le contexte algérien et régional actuel.

Le nouveau cadre de programmation a été défini sur base de l'analyse effectuée sur ces éléments, en intégrant les leçons du passé et en essayant de diriger la stratégie de coopération autant que possible vers l'origine des facteurs de blocage au développement du pays. Les principaux problèmes identifiés dans notre stratégie de coopération sont résumés ci-dessous :

- Performance limitée de la gouvernance, résultat d'une efficacité et d'une efficience réduites du secteur public; du manque de stratégies et de politiques sectorielles de long-terme ; ainsi que du manque de structures de coordination intersectorielle.
- Le poids de l'informel sur l'économie est en croissance continue depuis le début des années 2000 et est devenu aujourd'hui une part importante du tissu économique. La perception du poids de la corruption a aussi sensiblement augmenté parmi les acteurs économiques et la population en général.
- Le gouvernement indique ne pas avoir abandonné les objectifs de libéralisation et de privatisation, même si, depuis 2009, la priorité est clairement à la relance de l'outil de production à travers le renforcement et la restructuration des entreprises publiques et l'obligation aux investisseurs étrangers de se mettre en partenariat avec des entreprises algériennes. Ces facteurs sont perçus par les analystes comme un frein au développement du secteur privé et à la diversification de l'économie.
- La croissance importante de la population, multipliée par 3 en 40 ans et constituée par une large majorité de jeunes (60% de la population a moins de 30 ans et 35% moins de 18 ans), entraîne un besoin pressant de croissance économique, accompagnée de création d'emplois (300.000 à 500.000 nouveaux emplois doivent être créés chaque année⁴). L'absorption de cette pression n'est pas possible dans le cadre économique actuel, basé sur la très petite entreprise et sur l'investissement de l'État. Ce modèle de développement économique, qui a permis la réduction de 30% à 10% du taux officiel du chômage dans les dix dernières

⁴ A noter que le dernier recensement a mis en exergue une augmentation depuis quelques années du taux de fécondité, qui a remonté significativement de 2,1 dans les années 90 à 3 enfants par femme depuis quelques années

années, atteint ses limites actuellement, au vu des récentes et très importantes augmentations budgétaires qui ont affecté le budget de fonctionnement de l'État.

- Le prix du pétrole pèse sur la stabilité macroéconomique du pays, puisque le prix du baril de pétrole nécessaire pour financer la totalité du budget de l'Etat est passé de 67,3 USD en 2008 à 99 USD en 2012⁵.
- Les difficultés à renverser la logique rentière du maintien de la paix sociale par des augmentations de salaires à partir des ressources de l'exportation d'hydrocarbures, pratique largement en vigueur ces dernières années. Les transferts sociaux, qui se sont généralisées au cours des années récentes, consomment actuellement une partie très importante du budget de l'État (correspondant à 13,6% du PIB en 2012⁶), sans pour autant cibler les populations les plus démunies, car la plupart des subventions (directes et indirectes) concernent les prix généraux à la production et à la consommation.

Le nouveau **plan d'action du Gouvernement (mai 2014)** se veut également une réponse à un constat similaire, et cible ainsi des priorités comme :

- L'amélioration de la gouvernance (consolidation de l'état de droit, renforcement de la coordination Gouvernement-Parlement, modernisation de l'administration publique, lutte contre la corruption, amélioration des relations entre les pouvoirs publics et les citoyens),
- La consolidation de la sphère économique et financière (modernisation du secteur financier, développement du système national d'information économique, promotion de l'investissement, amélioration de l'environnement industriel et développement des capacités productives, promotion des PME, organisation des activités commerciales et intégration graduelle du secteur informel dans l'économie nationale, etc.),
- Le développement d'infrastructures socio-économiques et l'amélioration du cadre de vie de la population (promotion d'un urbanisme durable, mesures environnementales et lutte contre la pollution, poursuite du développement agricole, développement de la pêche et des ressources halieutiques, développement des infrastructures de base, développement des infrastructures hydrauliques, promotion du logement, amélioration de la couverture des transports, etc.),
- Le développement territorial "harmonieux" (promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, amélioration du système national d'enseignement et de formation, amélioration de la prise en charge sanitaire des citoyens, consolidation du système de sécurité sociale, politique de la jeunesse et des sports appropriée aux jeunes, etc.).

Par ailleurs, des acteurs clés de la société civile, dans le secteur social, économique mais aussi sur les sujets environnementaux et climatiques, émergent et se coordonnent pour produire des analyses et propositions sur les changements à réaliser au niveau national. Il s'agit notamment des initiatives CARE et NABNI⁷ et des 50 propositions du FCE⁸.

Le présent cadre de programmation couvre la période 2014-2017, qui correspond aux quatre premières années des perspectives financières de l'UE (2014-2020). C'est une période de programmation ambitieuse mais réaliste, vue la flexibilité de ce document. Cette période accompagnera aussi les trois premières années de travail du gouvernement qui sortira des élections présidentielles d'avril 2014 et le plan quinquennal 2015-2019 à venir. Quelques ajustements pourront être nécessaires à la suite de l'adoption du plan d'action du nouveau gouvernement et du plan quinquennal dans le courant 2014 mais ces ajustements ne devraient pas être significatifs, compte tenu du modèle de programmation retenu dans ce document.

⁵ Source : Ministère des Finances

⁶ Source : Ministère des Finances

⁷ CARE: Cercle d'Action et de Réflexion Autour de l'Entreprise; NABNI: Notre Algérie Bâtie sur de Nouvelles Idées; ces deux entités sont des cercles de réflexion informels dirigés et animés par quelques chefs d'entreprise.

⁸ FCE: Forum des Chefs d'Entreprise. Cette association patronale est la plus en évidence en Algérie, étant membre, avec le gouvernement et la centrale syndicale UGTA (Union Générale des Travailleurs Algériens) des négociations sociales Tripartites.

1.2. Choix des secteurs d'intervention

Le choix des secteurs d'intervention s'articule sur les priorités du plan d'action du gouvernement et de ce qui ressort des analyses développées par les acteurs de la société civile consultés et publiés. Il découle également directement du texte en cours de négociation du futur Plan d'action UE-Algérie, qui reflète lui-même la stratégie de l'UE pour les relations avec l'Algérie énoncée ci-dessus. L'articulation des priorités du texte actuel du Plan d'action UE-Algérie (en cours de négociation et par conséquent pas définitives) avec les secteurs d'intervention envisagés, présentés dans la suite de ce document, est la suivante:

Secteur 1 : Réforme de la justice et renforcement de la participation citoyenne

- Améliorer le **système électoral**, notamment à travers la consolidation de l'indépendance et du fonctionnement de l'instance chargée de superviser la gestion et l'organisation des élections.
- Promouvoir les **droits de l'homme**, y compris les droits sociaux et économiques, avec une attention particulière aux droits des femmes et des enfants et des autres catégories vulnérables.
- Parachever la **réforme des médias** et la professionnalisation du secteur.
- Renforcer le rôle de la **société civile** et protéger et apporter un appui à la protection et la promotion des droits de l'homme
- Consolider **l'indépendance de la justice**, renforcer son professionnalisme et son efficacité (accès à la justice, durée des procès).
- Renforcer la **lutte contre la corruption ainsi que la gouvernance politique et économique**.

Secteur 2 : Marché du travail - emploi

- Promouvoir des réformes socio-économiques, à travers la mise en œuvre d'une stratégie **intégrée de l'emploi et le renforcement du dialogue social** (bipartite et tripartite)

Secteur 3 : Appui à la gestion et à la diversification économique

- Amélioration de **l'environnement des affaires** et de la politique d'entreprise, en particulier pour les PME, en tenant compte des résultats de la mise en œuvre du « Small Business Act » pour l'Europe dans le bassin méditerranéen au Moyen Orient et en Afrique du Nord 2014.
- Promotion de la gestion intégrée **de l'environnement et du climat et du développement durable**. Exploration des possibilités qu'offre l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.
- Coopération en matière de développement rural et agricole dans le contexte de développement durable (l'approche intégrée, ENPARD (Programme européen pour l'agriculture et le développement rural)
- Accompagnement de la mise en œuvre du schéma national d'Aménagement du territoire et de ses instruments afin de lui assurer une meilleure visibilité à travers un renforcement des capacités et de l'expertise.

Secteur Transversal : P3A - Programmes d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

- Soutien de l'UE à l'adhésion de l'Algérie à **l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'ensemble des engagements pris en vertu de **l'Accord d'association** (libre circulation des marchandises et des services), en tenant compte des intérêts des deux parties.

Lignes thématiques :

- Promouvoir les **droits de l'homme**, y compris les droits sociaux et économiques, avec une attention particulière aux droits des femmes et des enfants et des autres catégories vulnérables.

- Renforcer le rôle de la **société civile** et protéger et apporter un appui à la protection et la promotion des droits de l'Homme.
- Mieux organiser et fluidifier la **migration** légale et la mobilité, prévenir l'immigration clandestine, développement de la protection internationale et de l'asile.

Autres instruments / coopération régionale / CBC (coopération transfrontalière):

- Promouvoir les **droits de l'homme**, y compris les droits sociaux et économiques, avec une attention particulière aux droits des femmes et des enfants et des autres catégories vulnérables.
- Soutenir la mise en œuvre d'initiatives de **projets d'intégration régionale** et soutenir la coopération transfrontalière (notamment dans les domaines socio-économiques à dimension régionale, tels que l'énergie, les transports, les migrations, les statistiques).
- Coopération et renforcement des instruments internationaux en matière de **lutte contre le terrorisme, le crime organisé, la drogue et le narco-terrorisme**.
- Approfondir la coopération en matière de **non-prolifération des armes de destruction massive (ADM)** et de leurs vecteurs, les risques de prolifération (CBRN - centres d'excellence), de contrôle des transferts d'armes classiques et de lutte contre la dissémination des armes légères
- Mieux organiser et fluidifier la **migration** légale et la mobilité, prévenir l'immigration clandestine, développement de la protection internationale et de l'asile.
- Etablir un partenariat énergétique dans le cadre du Mémoire d'entente conclu entre les deux parties.

Le choix des secteurs d'intervention ci-dessus est aussi le résultat des consultations menées à la fin 2012 et tout au long de l'année 2013 avec les différents bailleurs présents en Algérie, et notamment avec les plus grands bailleurs européens. Bien qu'un démarrage d'une programmation conjointe de ces derniers ne soit pas possible immédiatement, ces bailleurs espèrent, conformément aux conclusions du rapport des Chefs de Mission européens présents en Algérie en date du 25 mars 2013, pouvoir aboutir d'ici quelques années à une programmation conjointe complète. Entre-temps, l'UE, la France et la Belgique se sont mis d'accord pour démarrer un groupe de travail conjoint qui sera chargé de coordonner et de mettre en cohérence la planification et la mise en œuvre de la coopération de ces trois bailleurs.

1.3. Paramètres pour le choix des programmes

Le positionnement idéal pour les programmes de coopération de l'UE en cours serait d'en faire des catalyseurs de mise en œuvre des réformes, par le biais des instruments principaux suivants:

- le transfert de connaissances et l'accompagnement des réformes par de **l'assistance technique** de qualité (via des entreprises privées, via des jumelages, TAIEX et SIGMA, ou via des partenariats avec les agences des bailleurs multilatéraux et bilatéraux);
- la définition d'indicateurs et l'accompagnement de l'action de l'État par la mise en place des programmes d'**appui budgétaire sectoriel** ;
- le renforcement systématique de la présence et de la capacité d'action de la société civile dans tous les secteurs, par des volets de **subventions ciblées** à l'intérieur de chaque programme ;

En ce qui concerne l'État comme partenaire cible, l'implication des acteurs de l'État et leur appropriation des objectifs et résultats comme conditions nécessaires à la bonne réussite des programmes, pourront se mesurer par :

- L'existence et la mise en œuvre d'une stratégie de développement sectoriel de moyen à long-terme ;
- Le placement des programmes de coopération européens au cœur de l'accompagnement de cette stratégie ;

- Le co-financement obligatoire des programmes par l'État, ciblé, chiffré et proportionnel, en intégrant dans l'architecture du programme le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du secteur, ou un instrument financier d'accompagnement de la stratégie qui soit équivalent.

En ce qui concerne la société civile comme partenaire cible, l'implication et la capacité d'absorption des différents acteurs pourront être mieux évaluées par :

- La mise en œuvre d'une cartographie des entités de la société civile, qui permettra d'avoir une meilleure image des partenaires possibles dans chaque domaine (social, économique, etc.);
- Un dialogue structuré qui se veut régulier et large.

Ces deux actions ont été démarrées dans le courant de 2013 et seront mises en œuvre tout au long de la période de programmation.

2. Vue d'ensemble financière

L'allocation indicative bilatérale pour la période 2014-2020 est de 221 000 000 EUR– 270 000 000 EUR. L'allocation indicative bilatérale pour la période 2014-2017 est de 121 000 000 EUR – 148 000 000 EUR.

La répartition indicative par secteur est la suivante:

<i>Réforme de la justice et renforcement de la participation citoyenne</i>	25 %
<i>Marché du travail - Emploi</i>	30 %
<i>Appui à la gestion et à la diversification de l'économie</i>	30 %
<i>Appui complémentaire à la société civile et développement des capacités</i>	15 %

En plus des allocations bilatérales, les pays du voisinage peuvent bénéficier d'allocations supplémentaires à partir du programme faitier ('*umbrella*') mentionné dans le document de programmation multi-pays. Ces crédits supplémentaires seront déterminés sur la base des progrès réalisés dans l'instauration d'une démocratie solide et durable et la mise en œuvre des réformes convenues qui contribuent à atteindre cet objectif.

L'Algérie est également éligible au soutien en vertu d'un certain nombre d'autres instruments de l'UE, tels que l'Instrument Contribuant à la Paix et la Stabilité, l'aide humanitaire, l'Instrument de Partenariat, l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme, l'Instrument de Coopération en matière de Sûreté Nucléaire, Assistance macro-financière, l'Instrument de Coopération au Développement, programmes thématiques et des actions extérieures au titre des programmes internes de l'UE, par exemple pour la recherche et l'innovation, de l'énergie, des transports, de l'éducation, culture et médias (en particulier Erasmus+ et Europe Créative). Lorsque cela est possible l'action politique et l'aide des États Membres seront également coordonnés avec l'action de l'UE, en tant que moyen de parvenir à l'effet de levier politique et dans le cadre d'une approche de politique étrangère cohérente. L'Algérie peut également être la cible de l'action diplomatique spécifique en vertu de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune, en fonction des circonstances politiques spécifiques.

Les moyens financiers alloués à la coopération avec l'Algérie pour la période 2014-2017 dépendront largement de l'implication, de l'appropriation et des capacités d'absorption des programmes et actions par les partenaires ciblés, comme indiqué ci-dessus. Compte tenu du

caractère graduel des approches prônées ci-dessus pour les deux types de partenaires envisagés, la définition des enveloppes à engager et des programmes à mettre en œuvre devra dépendre d'une négociation permanente et d'une évaluation constante de la situation tout au long des quatre années à venir. Les ressources financières importantes dont l'Algérie dispose elle-même et son statut de pays à moyen revenu permettent aussi d'envisager des allocations-pays annuelles qui devront être jugées selon leur impact et pertinence prévisibles.

Les besoins financiers devront être évalués chaque année et, par conséquent, de larges fourchettes devront être définies dans le cadre de cette programmation multi-annuelle (sur la base des perspectives financières de l'UE pour la période et le cadre financier disponible pour le Voisinage Sud dans son ensemble).

En vue de cette approche, la répartition des montants parmi les secteurs envisagés dans le cadre de cette programmation est faite en termes de pourcentage. Les pourcentages alloués aux trois secteurs thématiques sont similaires. Un quatrième secteur, essentiellement dédié au programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A), complète le bilan financier indicatif. Il s'articule autour de mesures d'appui, d'assistance technique et de soutien aux jumelages.

3. Appui de l'UE par secteur

3.1 SECTEURS D'INTERVENTION

Pour la période 2014-2017 il est envisagé de cibler les secteurs détaillés ci-dessous.

▪ **Secteur 1 – " Réforme de la justice et renforcement de la participation citoyenne " (montant indicatif: 20 à 25% de l'enveloppe bilatérale → 4 programmes)**

Dans ce domaine le plan d'action du nouveau Gouvernement algérien prévoit la consolidation de l'État de droit et l'approfondissement de la mise en œuvre de la réforme de la justice à travers les priorités détaillées ci-dessus au point 1.1.

Sur ces bases, et suite à l'expérience de la coopération en Algérie dans ce domaine depuis 2004 (à travers les deux programmes bilatéraux d'appui à la réforme de la justice, ainsi que les différentes phases des programmes Euromed Justice, Police et Migration), les actions envisagées pour la période 2014-2017 auront pour objectif d'accompagner l'Algérie dans la réforme du système judiciaire en se focalisant sur quatre axes spécifiques:

- **Renforcer les institutions** de gouvernance, garantissant la démocratie et l'état de droit
- Renforcer **l'indépendance de la justice**, son professionnalisme et son efficacité
- Renforcer la **participation des citoyens**, et notamment des jeunes et des femmes, à la gestion de la vie publique
- Renforcer les partenariats dans les domaines de la police et de la lutte contre le terrorisme, avec des organes nationaux et régionaux (CEMOC, CAERT, UFL⁹, etc.) et des initiatives du type "Centres d'excellence" et "TaskMed" (qui visent à mettre en place des dispositifs d'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires - CBRN).

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats susmentionnés sont repris dans le cadre par secteur d'intervention en annexe 1.

⁹ CEMOC: Comité d'État-Major Opérationnel Conjoint, siégé à Tamanrasset; CAERT: Centre Africain d'Études et de Recherche sur le Terrorisme, siégé à Alger; UFL: Unité de Fusion et de Liaison, avec le siège aussi à Alger.

▪ **Secteur 2 – "Marché du travail - emploi" (montant indicatif : 25 à 30% de l'enveloppe bilatérale → 4 programmes)**

Le chômage est l'un des problèmes majeurs en Algérie, particulièrement pour les jeunes. Le taux de chômage entre les jeunes est plus que le double du taux général, et cette différence aura tendance à croître dans le futur, au fur et à mesure que les nouvelles générations, et surtout les femmes (qui représentent actuellement moins de 20% de la force de travail), sortiront sur le marché du travail. Un système éducatif performant, qui comprend une réforme en profondeur du système d'assurance qualité et qui tient compte explicitement des besoins du marché du travail local et régional, est la base même permettant une insertion professionnelle des jeunes.

Les actions proposées tiendront compte de l'expérience de la coopération UE-Algérie dans le secteur, notamment via le programme d'appui au secteur de la formation professionnelle (2003-2010) et de trois programmes en cours, qui ciblent :

- l'insertion des jeunes diplômés sur le marché du travail (un des volets du programme « d'appui à la réforme de l'Enseignement supérieur ») ;
- le développement d'un système d'information fiable du marché du travail et renforcement de l'agence nationale pour l'emploi (programme « d'appui au secteur de l'Emploi ») ;
- et la politique nationale de la jeunesse, notamment dans les aspects liés à l'employabilité des jeunes (programme « Jeunesse-Emploi »).

Par ailleurs, plusieurs programmes bilatéraux intègrent déjà la problématique de l'emploi pour des secteurs ciblés. Ainsi, les programmes "d'appui à la préservation de l'environnement" et à la "protection et valorisation du patrimoine culturel", qui ont démarré en 2013, pourront eux aussi contribuer à élargir les possibilités d'emploi ouvertes aux jeunes. Enfin, il sera tenu compte de l'expérience de la coopération régionale dans ces domaines, notamment celle des programmes Tempus et Erasmus Mundus.

Depuis janvier 2014, un programme unique – Erasmus+ – couvre la coopération et la mobilité universitaire. L'Algérie participera à ce nouveau programme, ce qui contribuera à la modernisation, au développement des capacités et à l'ouverture internationale de l'enseignement supérieur du pays. Le programme renforcera la mobilité académique de et vers l'UE, la coopération avec les universités de l'UE et le soutien aux politiques sectorielles. L'appui à la mobilité universitaire mettra l'accent sur le développement des compétences des diplômés et du personnel académique. L'excellence sera renforcée grâce à des masters conjoints de qualité.

Dans ce domaine le plan d'action du nouveau Gouvernement algérien prévoit une panoplie importante de mesures, telles que la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, l'amélioration du système national d'enseignement et de formation et la consolidation du système de sécurité sociale, conformément au résumé décrit ci-dessus au point 1.1.

Pour la période sous considération, les réformes entreprises par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique doivent être poursuivies et le soutien de l'UE maintenu. Il est dès lors fondamental de capitaliser et de pérenniser l'appui au secteur actuellement en cours et qui devrait durer jusqu'en 2015, par un **nouveau programme d'appui bilatéral à la politique sectorielle de l'enseignement supérieur** pendant la période.

Par ailleurs, il est souhaité de poursuivre la logique mentionnée ci-dessus afin de:

- Accompagner le développement et la mise en œuvre d'une **stratégie intégrée de l'emploi** (stratégie nationale de l'emploi et instruments de politique publique), en renforcement du "plan d'action pour l'emploi" qui existe depuis 2008 ;
- Assurer une meilleure **adaptation des qualifications aux besoins du marché du travail** et notamment des secteurs à fort potentiel économique (employabilité) ;
- Améliorer les **programmes ciblés de promotion de l'emploi** (auto-emploi, groupes fragiles, zones défavorisées).

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats susmentionnés sont repris dans le cadre par secteur d'intervention en annexe 1.

▪ **Secteur 3 – " Appui à la gestion et à la diversification de l'économie " (montant indicatif : 27 à 33% de l'enveloppe bilatérale → 4 programmes)**

Le principe de base à retenir sera que tout appui de l'UE dans ce secteur devra accompagner le pays dans ses efforts d'analyse en vue d'une diversification économique durable vers une économie verte et sobre en carbone, du renforcement du secteur privé, de l'amélioration du climat des affaires et de la création progressive d'une véritable économie de marché.

Ceci rejoint quelques-unes des priorités du nouveau Gouvernement, telles que décrites au point 1.1 : modernisation du secteur financier, développement du système national d'information économique, promotion de l'investissement, amélioration de l'environnement industriel et développement des capacités productives, promotion de l'efficacité dans la gestion des ressources, promotion des PME, organisation des activités commerciales et lutte contre le secteur informel.

L'appui au secteur public, actuellement au centre des préoccupations du gouvernement, pourra être considéré seulement dans la mesure où il contribue à l'amélioration du climat des affaires et au développement du secteur privé.

Ceci contribuera également à renforcer l'inter-sectorialité et la coordination entre les Ministères en charge du développement économique (industrie et PME, commerce, finances, énergie, formation professionnelle, développement rural, pêche, transport etc.), deux éléments essentiels pour l'efficacité de l'action gouvernementale.

Le troisième secteur d'intervention couvrira ainsi les thèmes suivants:

- L'accompagnement de la **diversification de l'économie**, le **développement du secteur privé et d'une économie de marché**, par:
 - une véritable stratégie de diversification économique (analyse des avantages comparatifs, identification des secteurs à fort potentiel, appui à l'élaboration et la mise en œuvre de schémas directeurs sectoriels, appui à l'identification du potentiel de sous-traitance, identification du potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique, développement rural intégré, élaboration d'une stratégie de développement des PME cohérente avec les plans de diversification économique du pays, etc.) ;
 - le renforcement de deux à trois secteurs, à définir, à haute valeur ajoutée ;
 - l'appui à une stratégie de développement du marché de capitaux, y compris par l'appui aux entreprises introduites en bourse ;
 - le renforcement du climat des affaires, par l'amélioration de l'encadrement institutionnel du marché et des mécanismes de contrôle et de régulation, la promotion de la participation du secteur privé à l'élaboration des politiques industrielles de façon à introduire des vraies réformes économiques au niveau législatif, réglementaire et de surveillance du marché.
 - l'appui au renforcement du secteur privé, par l'appui aux associations sectorielles et professionnelles et la vulgarisation des projets-pilote de mise à niveau et de partage d'expérience et d'outils développés pendant les dix dernières années dans le cadre des projets européens d'appui aux PME.
- La consolidation de la **stabilité macroéconomique**, avec un accent particulier sur la gestion des finances publiques (gouvernance économique) et notamment la question des transferts sociaux (actuellement non ciblés). Cette thématique permettra de continuer l'appui actuel à la réforme structurelle du fonctionnement de l'économie, par le biais d'une meilleure gestion

règlementaire et financière du budget de l'État et de l'impact décisif de cette gestion sur l'économie.

La coopération dans ce secteur se fera en coordination avec les autres organismes internationaux actifs dans ce domaine (OCDE, Banque Mondiale, FMI, etc).

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats susmentionnés sont repris dans le cadre par secteur d'intervention en annexe 1.

3.2 THÉMATIQUES TRANSVERSALES

Les **thématiques transversales** devront être systématiquement intégrées dans chaque programme afin de garantir leur prise en charge dans les différents secteurs d'intervention. Ceci se fera dès la phase d'identification par le biais de consultations internes à la Délégation, ainsi que des consultations avec les parties prenantes. Les indicateurs et/ou les champs d'action spécifiques pour ces thématiques transversales seront inclus dans les Conventions de Financement. Il s'agit notamment de:

- L'implication de la société civile et des entreprises (OSC, partenaires sociaux, secteur privé, les organisations intermédiaires en tant que relais entre les entreprises et le gouvernement etc.) ;
- La promotion et le respect des droits humains y compris les droits des femmes et des enfants.
- La prise en compte constante de la question de l'égalité entre homme et femme et du rôle des femmes en tant qu'acteur de changement;
- Les problématiques de l'environnement et des changements climatiques, en particulier la maîtrise de l'énergie, dans les politiques sectorielles ;
- Le renforcement de la gouvernance des finances publiques ;
- L'emploi, l'amélioration de l'employabilité dans les interventions sectorielles (intégration de l'emploi dans les politiques sectorielles et les programmes de coopération), avec une attention particulière à l'emploi des femmes et des jeunes, notamment en zone rurale ;
- Le renforcement de la communication institutionnelle (transparence) des partenaires sur leur propre action ;
- La gestion intégrée des territoires au travers des initiatives de développement local.

Il serait en outre nécessaire d'améliorer le système national statistique afin d'assurer la disponibilité continue des statistiques et d'avoir des systèmes d'information fiables qui contribueront à alimenter les analyses et à élaborer des politiques sectorielles, ainsi qu'à l'établissement des indicateurs pour mesurer l'impact des différentes actions de coopération.

Une attention particulière sera donnée à la **communication/visibilité** de la coopération UE en Algérie, en intégrant dans les Conventions de Financement des indicateurs de résultats liés. Cette approche s'intègre dans les actions actuellement en cours pour le renforcement de la stratégie de communication de la Délégation dans les différents domaines d'interventions (dialogue politique, coopération, coopération culturelle etc.) et l'établissement en cours d'un plan de communication.

3.3 EVALUATION DES RISQUES

Les principaux risques pour la coopération entre l'Algérie et l'UE tiennent au risque d'un engagement non confirmé du pays dans la voie des réformes d'une part et aux ambitions asymétriques dans le renforcement des relations entre l'Algérie et l'UE d'autre part. Si jamais les attentes respectives dans ces domaines ne sont pas comblées, les partenaires peuvent être amenés à réévaluer leurs relations.

Au niveau global, les principaux défis en Algérie restent la mise en place d'une bonne gouvernance permettant la stabilité et le développement social et économique du pays, et la diversification de l'économie, encore incomplète, afin de réduire la dépendance aux hydrocarbures. La nécessité d'une

orientation politique claire et durable du gouvernement en faveur d'une vraie économie de marché, de la participation de la société civile à la vie politique et la réduction de la présence de l'État dans la plupart des secteurs, est la clef d'un développement durable et harmonieux du pays. Sans ces orientations, qui devraient être prises graduellement mais systématiquement, les tensions sociales seront toujours le plus grand facteur de risque pour le pays.

Au niveau de la coopération, une approche participative de mise en œuvre des programmes reste la meilleure assurance de réussite. A ce titre et en ce qui concerne les grands programmes de réforme sectorielle, le choix entre l'appui budgétaire et la modalité "approche-projet" sera faite au cas par cas, en prenant en compte le degré d'implication des acteurs sectoriels et des fonds publics dans cette réforme, ainsi que le degré de maturité de la réflexion stratégique sur le secteur. Le choix de l'instrument d'appui budgétaire prendra aussi en compte les résultats des deux programmes de ce type actuellement en cours et l'évolution de l'éligibilité de l'Algérie au nouveau critère de transparence budgétaire. Pour accroître les possibilités de réussite des programmes et leur efficacité, les programmes d'appui budgétaire seront toujours accompagnés par une enveloppe complémentaire comprenant de l'assistance technique et un appui à la société civile dans le secteur. La promotion des jumelages et d'instruments destinés à renforcer les capacités complètera les instruments mis à la disposition des acteurs publics pour les grands programmes de réforme sectorielle.

4. Mesures en faveur de la société civile

L'Union européenne s'est engagée de manière croissante à travers les programmes bilatéraux et thématiques afin de renforcer la participation de la société civile dans le dialogue socio-politique et de renforcer les capacités des associations algériennes.

Une réflexion a été initiée depuis 2010, en interne et également avec les partenaires algériens, sur la meilleure façon d'associer et **d'impliquer les principaux acteurs de la société civile dans les programmes bilatéraux** financés par l'UE. Ainsi, plusieurs programmes sectoriels en coopération avec le gouvernement intègrent d'importants volets d'appui à la société civile, par le biais du financement de projets connexes à ces programmes mais également par l'implication des acteurs de la société civile dans l'identification et la mise en œuvre des programmes. Les programmes récents qui intègrent ces volets sont notamment l'"Appui à la protection et valorisation du **patrimoine culturel**" et "**Jeunesse-emploi**". Ces thèmes sont autant de secteurs d'activité où le développement d'initiatives de la société civile, éventuellement financées ou accompagnées dans le cadre des projets, pourra être le plus intéressant.

Par ailleurs, le degré et la qualité de l'implication de la société civile dans la coopération est considérée comme un indicateur pour l'évaluation des programmes. Cette approche sera poursuivie sur la période de ce cadre stratégique.

En outre, l'appui direct aux organisations de la société civile se poursuivra par le biais des différents programmes thématiques dont l'Algérie bénéficie (Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH), Acteurs Non-Étatiques (ANE), ainsi que la Facilité pour la Société Civile). Au-delà des appels à proposition qui continueront à être lancés dans le cadre de ces programmes thématiques un nombre d'initiatives devrait contribuer au renforcement des capacités des organisations de la société:

- **Centres de Ressources** : Continuation de la mise en œuvre et élargissement du champ d'action de ces Centres d'appui aux organisations de la société civile. Ce projet, qui sera lancé en 2014 en coordination avec d'autres bailleurs, pourra être élargi en augmentant son nombre et sa couverture géographique ; et en augmentant le nombre de types d'appui mis à la disposition de ces utilisateurs en veillant à en faire bénéficier les femmes – appui technique à la conception et gestion de projets, appui juridique, appui logistique, appui au réseautage, etc.

- **Bureaux d'études économétriques:** Aucun bureau de ce genre n'existe en ce moment en Algérie, à part quelques initiatives avec peu d'impact. Les quelques sondages d'opinion actuels sont réalisés à un niveau très rudimentaire. Un projet pourra être lancé d'appui à la création de ces bureaux, en partenariat avec des universités ou grandes écoles et avec les médias, et d'appui à la formation des personnels dans ces domaines.
- **Dialogue structuré, réseautage des entités sociales et économiques et édition de publications :** Un dialogue structuré régulier, systématique et impliquant tous les types d'interlocuteurs de la société civile devra se poursuivre pendant la période sous programmation, idéalement par le biais de cycles annuels de conférences, organisées à un rythme mensuel ou bimestriel, en partenariat avec des universités et des associations pertinentes pour les thèmes abordés, soient-ils sociaux, économiques ou culturels. Le financement de la logistique et de la participation de conférenciers de haut niveau sera nécessaire pour rehausser et élargir leur impact. Un des résultats de ces conférences devra être la facilitation de la création de réseaux de la société civile, qui par le biais de ces rencontres pourront apprendre plus facilement à se connaître et à s'organiser en réseau. Un autre des résultats sera l'édition de publications issues des conclusions de ces conférences ou financées par l'UE car contribuant à la réflexion interne sur les thèmes proposés.
- **Forum des affaires en Algérie:** le cycle de conférences susmentionné devra inclure l'organisation annuelle d'un forum des entrepreneurs, femmes et hommes d'affaires, investisseurs, ciblé sur la création de partenariats euro-algériens d'entreprises et organisé conjointement avec des organisations d'entreprises algériennes et maghrébines.

La réalisation de ces activités, toutes extrêmement d'actualité dans le moment présent de l'Algérie, dépendra évidemment des autorisations de l'État pour l'obtention de visas pour les participants étrangers, pour la location des salles, etc. Compte tenu de leur nature, ces autorisations ne sont pas acquises d'avance et nécessiteront une discussion avec le gouvernement préalable au lancement de ces activités.

Le budget nécessaire pour la réalisation de ces activités sera défini au début de chaque année, selon une programmation annuelle à présenter à la fin de l'année précédente, et devra être puisé sur le budget mentionné au point 5 ci-dessous.

5. Ressources et mesures d'appui à l'assistance technique et aux jumelages

▪ Secteur Transversal – " Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) " (environ de 15 à 20% du total → 2 programmes)

La poursuite de la série de programmes transversaux P3A devra être assurée, dans l'hypothèse que le grand intérêt actuel par les instruments utilisés par ce programme sera confirmé et pourra même augmenter, avec la signature future du Plan d'Action UE-Algérie et la poursuite de l'approfondissement des liens bilatéraux. Ce type de programme a été bien reçu par les institutions algériennes, du fait de la variété d'instruments d'accompagnement qu'il offre (jumelages, TAIEX, assistance technique), sans limitation de secteurs à l'intérieur du cadre prévu dans l'Accord d'Association. Il pourra être utilisé, en particulier, pour toute question concernant les aspects réglementaires (par exemple en ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires et la promotion d'une politique efficace de mise en concurrence) ; pour des appuis ponctuels dans le cadre de la réforme envisagée du service public (valorisation des ressources humaines dans l'administration publique, réforme administrative, modernisation du service public); pour le renforcement de l'assistance technique à la gouvernance (par exemple par le renforcement de la planification sectorielle ou l'appui technique à l'Office national des statistiques) ; ou encore pour des appuis ponctuels dans des secteurs spécifiques (par exemple l'appui technique au développement d'énergies renouvelables ou dans le domaine de la migration et de la mobilité, y compris pour la mise en œuvre du Plan d'Action UE-Algérie concernant la réadmission).

Mis à part le budget nécessaire pour l'identification et la formulation des projets et programmes, qui devra être couvert par l'Allocation Globale comme jusqu'à présent, un budget additionnel sera nécessaire pour la réalisation de missions court-terme d'appui au dialogue et à la définition des politiques sectorielles en dehors des programmes.

Dans ce contexte, ces ressources pourront être utilisées pour des:

- missions de courte durée pour accompagner le dialogue politique sectoriel
- études d'analyse sectorielle qui serviront de base pour la préparation des programmes (trois études de ce genre seront déjà lancées en 2013 pour chacun des secteurs définis au point 3.1, financées par l'Allocation Globale)
- mesures en faveur de la société civile, comme défini au point 4
- actions de communication et visibilité liées aux actions de coopération.

La participation aux programmes et travaux des agences de l'UE a suscité le plus vif intérêt du gouvernement et des agences étatiques non-gouvernementales. Le gouvernement algérien a, à ce sujet, annoncé formellement son accord de base pour ce genre d'action. Pour amorcer cette phase initiale au plus vite, un budget pourra être mis à la disposition des institutions algériennes pour lesquelles cette participation présentera plus clairement un avantage. A l'instar des instruments de jumelage et du programme TAIEX, l'utilisation de ce budget dépendra de la présentation de demandes bien motivées de la part des institutions potentiellement bénéficiaires.

Pour les mesures d'appui mentionnées, un budget d'environ 2 à 5% du total devrait être suffisant pour l'ensemble des actions prévues.

6. Complémentarité avec la programmation régionale future

Un nombre de politiques de l'UE ont une dimension régionale, notamment la politique commune étrangère et de sécurité, la politique commune de défense et de sécurité, la justice, le commerce, ICT, énergie, transport, environnement, recherche et innovation, politique maritime intégrée.

Les actions proposées dans le cadre de la coopération bilatérale seront donc complétées par un certain nombre d'actions soutenues dans le cadre de la coopération régionale et auxquelles l'Algérie pourra participer en tant que pays bénéficiaire de ces programmes régionaux.

Annexes

1. Cadre logique par Secteur d'intervention et indicateurs de performance
2. Répartition des fonds à engager par Secteur d'intervention

Annexe 1. Cadre logique par Secteur d'intervention

Les résultats, les indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans la présente annexe peuvent avoir besoin d'évoluer pour tenir compte des changements intervenus au cours de la période de programmation.

Si absents, les niveaux de référence (*baselines*) seront inclus dans les documents d'Action postérieurement.

Secteur d'Intervention 1 : Réforme de la justice et renforcement de la participation citoyenne		
Objectif spécifique 1 : Renforcer les institutions garantissant la démocratie et l'état de droit		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) L'état de droit est renforcé par l'amélioration et l'application effective des dispositions législatives et administratives inhérentes (rôle du Parlement, indépendance des partis politiques, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du respect de l'état de droit mesuré par les <i>World Governance Indicators</i> de la Banque mondiale - Suivi des missions d'observation des élections en termes du % des recommandations qui connaissent un suivi 	Discussions APN, création d'organisations parlementaires, documents d'analyse et de réflexion sur le cadre légal visant à renforcer l'état de droit ...
b) Les capacités des institutions et des acteurs démocratiques sont renforcées (Parlement, partis politiques, Organe national de la prévention et de la lutte contre la corruption (ONPLC), Conseil de la Nation etc.).	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de députés et de personnel de l'APN et ses Commissions formé annuellement pour renforcer ses capacités institutionnelles, administratives et de communication avant 2017 - Mise en place de nouveaux outils de coordination entre l'APN et le Ministre des relations avec le Parlement avant 2017 	Mise en œuvre de réformes administratives et institutionnelles, lancement d'une coopération législative interparlementaire, échange des meilleures pratiques, développement de stratégies axées sur les TIC (technologies de l'information et de la communication), journées d'étude, formations adressées aux représentants de l'APN...
c) Les modalités et les instances de concertation/conseil sont renforcées afin de favoriser l'association des acteurs de la société civile et des parties prenantes dans l'élaboration des projets de lois, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de concertations mises en place par an dans le cadre d'un dialogue structuré et régulier entre le gouvernement et la société civile - Pourcentage des organisations de la société civile obtenant leur agrément auprès des autorités après soumission d'une demande d'enregistrement (par an) 	Systématisation de la concertation, cartographie des interlocuteurs potentiels de la SC, formations adressées aux représentants de l'APN et de la SC ...
Objectif spécifique 2 : Consolider l'indépendance de la justice, renforcer son professionnalisme et son efficacité (accès à la justice, durée des procès).		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Les réformes nécessaires visant à garantir l'indépendance des magistrats sont mises en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre juridique conforme aux standards internationaux relatifs aux modalités de nomination des magistrats, leur avancement, leur retraite, leur code de discipline, leurs lieux d'affectation et leur formation en assurant l'égalité des chances à fin 2017 	JO, textes réglementaires, taux de turn-over des magistrats, rapports du syndicat de la magistrature...
b) Les capacités des professionnels de la justice sont	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels de la justice formés, désagrégé par catégorie (avocats, greffiers...), 	Adoption/adaptation du statut des formateurs

renforcées, y compris dans les domaines des droits de l'homme, conventions internationales, droits des prévenus, etc.	<i>par sexe et par an</i> - <i>Nombre de professionnels de la justice des mineurs bénéficiant d'une formation et des standards de travail spécialisés par an</i>	Création/renforcement d'institutions de formation Adaptation des modalités de formation aux compétences requises ; Rapports du syndicat de la magistrature Curricula de formations spécialisées pour les juges de mineurs Recommandations sur le travail des juges de mineurs au niveau décentralisé
c) Les réformes nécessaires afin de garantir à tout justiciable le droit à un procès équitable sont mises en œuvre, notamment en matière de respect de la présomption d'innocence, du droit à un recours effectif, et du droit à la défense et à l'assistance juridique.	- <i>Réduction des délais moyens des procédures (notamment des jugements, recours etc.)</i> - <i>Pourcentage des recours qui sont effectivement traités par les cours d'appel</i>	Textes législatifs/réglementaires Délais de traitement des affaires Statistiques de recours et de pourvois en cassation Rapports du syndicat de la magistrature; Rapports établis par les tribunaux et les cours de justice; Rapports de synthèse élaborés par le Ministère de la Justice ...
d) L'accès à la justice est amélioré	- <i>Nombre de forums/plateformes établis entre le gouvernement et la société civile concernant l'accès à la justice.</i>	Textes (législatifs/réglementaires), nombre de décisions saisies et accessibles au public, utilisation du portail du droit, analyses et commentaires juridiques des décisions de justice, statistiques du Ministère de la Justice, rapport budget Ministère de la justice, rapport des syndicats du secteur de la justice, enquêtes...
Objectif spécifique 3 : Renforcer la participation des citoyens à la gestion de la vie publique		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Le secteur des media en tant que plateforme d'information des citoyens est renforcé	- <i>Mise en place d'un Code national de la Presse et une carte nationale de presse conformes aux standards internationaux pour 2017</i> - <i>Elaboration d'un code d'éthique des journalistes pour fin 2015</i> - <i>Adoption d'une loi sur la protection des sources journalistiques par le Gouvernement pour 2020</i>	JO, presse, rapports Code éthique et rapports sur son utilisation
b) Les vecteurs de citoyenneté active sont développés et renforcés (associations, formations citoyennes, milieu scolaire...)	- <i>Nombre de concertations par an dans le cadre d'un dialogue structuré et régulier avec la société civile (monde associatif), avec l'implication citoyenne des jeunes et des femmes</i>	Campagnes de sensibilisation sur la participation citoyenne, formations pour les OSC et les jeunes dans les écoles,

	- <i>Pourcentage des associations obtenant leur agrément auprès des autorités après soumission d'une demande d'enregistrement</i>	production et diffusion de matériel innovant sur la participation citoyenne et les droits de l'homme... Nombres d'instances où est systématisée et formalisée la participation citoyenne.
--	---	--

Secteur d'Intervention 2 : Marché du travail - emploi

Objectif spécifique 1 : Accompagner le développement et la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de l'emploi (stratégie nationale de l'emploi et instruments de politique publique)

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) Une stratégie nationale intégrée de l'emploi est développée, adoptée et mise en œuvre et la problématique de l'emploi est prise en compte dans les politiques sectorielles	- <i>Document de stratégie validé par le gouvernement et rendu publique (pour fin 2015), après concertation avec les partenaires économiques et sociaux et la société civile</i>	Discussions APN, organisation de tripartites, enquêtes d'opinion, consultation associations professionnelles, loi de finance
b) Les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique de l'emploi (acteurs publics, représentants des employeurs, syndicats, associations professionnelles, secteur privé...) sont améliorées et le dialogue social est renforcé	- <i>Nombre de formations/ nombre de personnes formées dans les thèmes qui touchent à la politique d'emploi et le dialogue social (désagrégé par sexe) annuellement</i> - <i>Nombre de plateformes de dialogue social établis sur l'emploi/ nombre de réunions organisées annuellement par ces plateformes</i>	Documents d'analyse/réflexion sur les politiques de l'emploi, discussions du "Pacte national économique et social", organisation d'échange sur la politique économique et sociale du pays, publication de données
c) La connaissance du marché du travail est améliorée et exploitée en impliquant les partenaires économiques et sociaux concernés	- <i>Création d'un Système d'Information, y compris au niveau décentralisé, et d'un observatoire de l'emploi pour 2015</i> - <i>Nombre d'emplois pourvus annuellement attribuables au système d'information permettant une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi</i>	Analyses marché du travail (local, national), observatoire, statistiques, ...

Objectif spécifique 2 : Assurer une meilleure adaptation des qualifications aux besoins du marché du travail et notamment des secteurs à fort potentiel économique (employabilité)

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) Le système éducatif (éducation, enseignement supérieur) est mieux adapté aux enjeux économiques et sociaux	- <i>Taux d'insertion professionnelle des personnes formées, notamment des femmes et des jeunes</i>	Curricula adaptés, analyses du besoin du marché du travail (local, national), cellules d'écoute/orientation, consultations, enquêtes Enquêtes ONS, rapports BIT...
b) Le système de formation professionnelle est mieux adapté aux enjeux économiques et sociaux	- <i>Taux d'insertion professionnelle des personnes formées, notamment des femmes et des jeunes</i>	Plan de communication sur les améliorations du système de formation professionnelle, échanges sur les besoins en termes de formation avec les employeurs, taux d'insertion des bénéficiaires de formation dans leur secteur d'activité

Objectif spécifique 3 : Amélioration des programmes ciblés de promotion de l'emploi		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) L'efficacité des programmes d'appui à l'auto-emploi est renforcée.	- <i>Nombre de nouvelles entreprises créées annuellement</i>	Statistiques, analyses et études, ...
b) Accessibilité accrue du marché du travail aux groupes/segments fragiles de la population active (ex: femmes/jeunes/ chômeurs sans qualifications et primo-demandeurs d'emploi).	- <i>Taux d'insertion professionnelle des personnes appartenant aux segments vulnérables de la population</i>	JO, textes réglementaires, statistiques, études (ANEM, MTESS, MSN...), Rapports, enquêtes, évaluations de mise en œuvre
c) Le marché du travail dans des zones défavorisées pilotes est développé	- <i>Taux d'insertion professionnelle des chercheurs d'emploi dans les zones défavorisées</i>	Ministère de l'Emploi, ANEM, enquêtes, statistiques, études ...

Secteur d'intervention 3 : Appui à la gestion et à la diversification de l'économie		
Objectif spécifique 1 : Consolidation de la stabilité macroéconomique		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Gestion performante de la politique budgétaire et du Fonds de Régulation de Recettes (FRR) basée sur des hypothèses réalistes concernant l'évolution du prix des hydrocarbures	- <i>Maîtrise des dépenses de fonctionnement et indexation sur la croissance du secteur hors hydrocarbures avant 2016</i>	Ministère des finances (DGPP), Loi de finances, données sur l'utilisation du FRR, budget de l'état, données de la Banque Centrale, ONS, études et analyses du CNES
b) Reforme dans la gestion des Finances Publiques impliquant une plus grande performance et transparence	<i>Performance:</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Programme consolidé de réformes des finances publiques adopté par le gouvernement après consultation avec la société civile (2015)</i> - <i>modernisation du système budgétaire et mise en œuvre d'un CDMT central et sectoriels par le Gouvernement pour 2016</i> - <i>finalisation d'un nouvel exercice PEFA et publication du rapport (au plus tard courant 2015)</i> <i>Transparence:</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Approbation par le Ministre des Finances d'un plan d'action pour augmenter l'accès transparent et simplifié du citoyen aux informations sur tout le cycle budgétaire, à travers le portail unique du ministère (avant 2015)</i> - <i>Niveau de Transparence budgétaire comme mesurée par l'indicateur de Open Budget Index (OBI)</i> 	Rapports des organes de régulation et de contrôle (Cour des comptes, IGF, Banque d'Algérie, MdF et divers organismes internationaux comme BM et FMI)
c) Croissance inclusive: rationalisation et efficacité des dépenses de transferts sociaux renforcées par un meilleur ciblage	- <i>Niveau d'erreurs d'exclusion et d'inclusion des mécanismes de ciblage des populations vulnérables sur la base d'évaluation des revenus (type enquête sur le revenu des</i>	Loi de finances, Ministère de la solidarité nationale et famille, sécurité sociale, cadre réglementaire, JO,

des populations vulnérables	<i>ménages-Household Budget Survey)</i>	...
Objectif spécifique 2 : Accompagner la diversification de l'économie et le développement du secteur privé		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
a) Une stratégie de diversification économique intégrée et durable est développée en partenariat avec les acteurs économiques et sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rapport de suivi annuel de la mise en œuvre du Pacte Economique et Social de Croissance (2014) rédigé par le Gouvernement</i> - <i>Analyse annuel des avantages comparatifs par secteur et par région développée par le Gouvernement</i> - <i>Identification continue du potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique réalisé annuellement par le Gouvernement</i> 	Plans/Programmes de développement, Publications périodiques du gouvernement et des centres de réflexion autour de l'économie (CNES, FCE, CARE etc.), multiplication des instituts de conjoncture, rapports de simulation et d'analyse de la conjoncture, programme du gouvernement, statistiques sectorielles, textes de loi...
b) 2 à 3 secteurs à haut niveau de valeur ajoutée sont renforcés et développés (approche filière ou territoriale) de manière durable	- <i>Mise en place d'un plan d'action gouvernemental et des moyens pour le développement des secteurs porteurs (notamment en termes de perspectives d'impact sur l'emploi, l'environnement et le climat, la productivité, l'aménagement du territoire, le marché local) retenus pour 2017</i>	Politiques publiques, statistiques sectorielles, création d'emploi, contribution PIB, augmentation de la productivité, certification qualité et labellisation, ratio exportation/importation, promotion de réseaux de filière/associations de professionnels...
c) Appui à une stratégie de privatisation et au développement du marché de capitaux	- <i>Plan d'action et les moyens afférents pour les privatisations dans les secteurs retenus mise en place par le Gouvernement pour 2017</i>	Adoption d'une stratégie de privatisation à long terme par l'État Taux de capitalisation de la Bourse d'Alger
d) Amélioration du climat des affaires en vue de contribuer au développement économique durable, par l'amélioration de l'encadrement institutionnel du marché et des mécanismes de contrôle et de régulation	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Taux de mise en œuvre des dispositions prévues par le SNAT pour l'attractivité/compétitivité des territoires (pôles d'attractivité en milieu rural, touristique, technologiques, les zones intégrées de développement industriel)</i> - <i>Nombre de publications/applications de loi/décrets réglementaires pour le renforcement des organismes de contrôle, mise en concurrence et de régulation du marché</i> 	JO, rapports des organes de régulation et de contrôle et autres institutions spécialisées tant gouvernementales qu'indépendantes ...
e) Renforcement du secteur privé , par l'appui aux associations sectorielles et la vulgarisation de projets-pilote de mise à niveau		Statistiques économiques, Publications des associations professionnelles

Les résultats, indicateurs et moyens de vérification repris dans cette annexe peuvent évoluer afin de prendre en compte des développements intervenant pendant la période de programmation

Annexe 2. Répartition des fonds à engager par Secteur d'intervention

<u>INDICATIF</u>	Répartition indicative
SECTEUR D'INTERVENTION 1 : "Réforme de la justice et renforcement de la participation citoyenne"	25%
"Appui aux vecteurs de citoyenneté active et médias - 1"	
"Renforcement des institutions garantissant la démocratie et l'état de droit en Algérie"	
"Consolider l'indépendance et l'efficacité de la justice "	
"Appui aux vecteurs de citoyenneté active et médias - 2"	
SECTEUR D'INTERVENTION 2 : "Marché du travail - Emploi"	30%
"Renforcement de la connaissance du marché du travail et des capacités des acteurs du secteur"	
"Assurer une meilleure adaptation des qualifications aux besoins du marché du travail (rapprochement universités entreprises) en ciblant prioritairement les secteurs à fort potentiel économique"	
"Programmes ciblés de promotion de l'emploi"	
"Accompagner le développement et la mise en œuvre d'une stratégie intégrée pour l'emploi"	
SECTEUR D'INTERVENTION 3 : "Appui à la gestion et à la diversification de l'économie"	30%
"Accompagnement de la stratégie de diversification économique intégrée et durable en Algérie " (avec filière pilote)	
"Appui au management de l'économie"	
"Appui à la gouvernance économique"	
"Appui à des secteurs à fort potentiel et aux filières liées "	
Ressources en appui à l'Assistance Technique et aux jumelages: P3A (IV et V) ainsi que mesures d'appui	15%
Total Commitments	100%